



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 7 juillet 2014, les règlements suivant ont été adoptés et ont été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 août 2014.

- règlement 2014-254 décrétant une dépense de 456 796 \$ et un emprunt de 456 796 \$ pour des travaux de réfection de voirie, d'aqueduc et d'égouts de la 9<sup>e</sup> Rue entre la 4<sup>e</sup> Avenue et la 10<sup>e</sup> Rue;
- règlement 2014-255 décrétant une dépense de 167 030 \$ et un emprunt de 167 030 \$ pour la reconstruction de l'émissaire pluvial entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la rivière Ouareau.

Ces règlement d'emprunt 2014-254 et 2014-255 entrent en vigueur le 18 août 2014.

**Pierre Rondeau**

Donné à Crabtree ce, 18 août 2014

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Pierre Rondeau**

Je soussigné(e), .....  
Nom  
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **18 août 2014** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **18 août 2014**

.....  
*Pierre Rondeau*